

Critères d'avancement de grade des enseignants chercheurs phase locale

1. Prise en compte des activités suivantes sans les hiérarchiser

1.1. Activités administratives

- Responsabilités administratives : Présidence d'Université, du CNU, Responsabilités Ministère, Direction d'UFR, d'IUT, Vice-Présidence, Responsabilité de département, Direction adjointe, Responsabilités internationales ...
- Mandats : Mandats nationaux (CNU...), Mandats locaux (Conseils, comités de sélection...), Missions d'expertise (AERES...), autres...

1.2. Activités pédagogiques

- Responsabilité de programmes, filières, département...
- Création de programme, filières...
- Animation d'équipes pédagogiques
- Création de matériel pédagogique
- Pédagogie innovante
- Encadrement de travaux, stages
- Enseignement : diversité des niveaux, des publics...
- Autres...

1.3. Activités de recherche

- Production scientifique (publications, communications...)
- Activité de recherche et de valorisation (brevets, dépôts de logiciels, applications industrielles ou opérationnelles...)
- Coordination d'un projet scientifique international (H2020, ERC...), national (ANR, FUI...), infranational
- Encadrement doctoral
- Responsabilités dans l'animation scientifique : unité de recherche, laboratoire, équipe...
- Animation de programmes ou réseaux internationaux
- Rayonnement scientifique (membre de sociétés savantes, membre de comités éditoriaux, membre de comités scientifiques d'établissements, de colloques...)
- Organisation de colloque
- Participation à des jurys de thèse, HDR

Pour les Maîtres de conférences, la prise en charge de responsabilités incombant habituellement au corps des Professeurs dans la discipline concernée est prise en considération